

L'An Deux Mille Dix, le QUATRE MARS à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M.NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Implantation d'une station de radiotéléphonie Orange dans le secteur de Collignon - Rectificatif

Il est rappelé au Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 Décembre 2009, il avait accepté de conclure un bail avec la société Orange France pour l'occupation de la parcelle n°391 section AC sise rue des Marsouins pour une durée de 12 ans renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans moyennant une indemnité annuelle de 6 000.00 € révisable de 2% annuellement, à l'effet d'y implanter une antenne-relais sur une emprise de 40 m².

Il s'avère que la parcelle n° 391 section AC fait partie d'une zone dont la qualité écologique a été reconnue par plusieurs études menées entre 1993 et 2003 et qui a abouti à la mise en place récente d'un plan de gestion.

Afin de ne pas porter atteinte à cet espace naturel sensible, il est proposé à l'Assemblée de conclure un bail dans les mêmes conditions de tarif et de durée, mais sur la parcelle n° 395 section AC qui jouxte la parcelle n° 391 section AC.

Ceci exposé, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur ce bail, et si elle décide d'y réserver une suite favorable, il lui est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies

Après en avoir délibéré

ACCEPTE de conclure un bail avec la société Orange France pour l'occupation de la parcelle n° 395 section AC sise Rue des Marsouins pour une durée de 12 ans renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans moyennant une indemnité annuelle révisable de 6 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Le Maire,

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 29
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 22/02/10
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 05/03/10